



PROVINCE DE QUÉBEC

## SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2023

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal du 3 octobre 2023 tenue à 19 h 30 et à laquelle assistent les membres du conseil : MME MAUDE WHITTOM, M. SIMON SESTO CIFOLA, MME CAMILLE JOLI-COEUR, M. JONATHAN THIBAUT, M. DANIEL KAESER, MME KARINE LARAMÉE ET M. JEAN-FRANÇOIS HECQ formant quorum sous la présidence de la mairesse CHRISTINE BEAUDETTE.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le directeur général et la greffière sont présents.

Madame la conseillère Lori Doucet est absente.

**2023-10-528**

#### ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM  
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

De modifier l'ordre du jour par le retrait du sujet 8.1 Désignation du maire suppléant et par l'ajout du sujet 9.11 Entente de règlement hors cour.

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée

### PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

La présidente invite l'assistance à poser toute question relative aux affaires de la Ville non prévues à l'ordre du jour de la séance.

**2023-10-529**

#### SÉANCE D'INFORMATION - PROJET DE RÈGLEMENT RV-1727

Le conseiller Jonathan Thibault, vice-président du Comité consultatif d'urbanisme, explique les dispositions du règlement suivant et les conséquences de son adoption :

Projet de règlement RV-1727 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments.

Après avoir expliqué le Projet de règlement RV-1727, les citoyens présents dans la salle sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur ses dispositions.

**2023-10-530**  
**PROCÈS-VERBAUX - SÉANCES DU CONSEIL**

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA  
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2023 et celui de la séance extraordinaire du 19 septembre 2023, tels que soumis.

Adoptée

**2023-10-531**  
**RÈGLEMENT RV-281-4 - ADOPTION**

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 12 septembre 2023;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-281-4 modifiant le Règlement RV-281 créant un fonds de roulement au montant de 324 000 \$.

Adoptée

**2023-10-532**  
**RÈGLEMENT RV-1462-2 - ADOPTION**

ATTENDU que conformément aux articles 244.69 et 244.70 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, c. F-2.1), l'adoption d'un règlement sur la taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 ou son règlement de modification n'a pas à être précédé d'un avis de motion et du dépôt d'un projet de règlement;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le Règlement RV-1462-2 modifiant le Règlement RV-1462 décrétant l'imposition d'une taxe auprès des clients de service téléphonique aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

Adoptée

**2023-10-533**

**RÈGLEMENT RV-1566-1 - AVIS DE MOTION**

Le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1566-1 modifiant diverses dispositions du Règlement RV-1566 sur la prévention incendie.

**2023-10-534**

**RÈGLEMENT RV-1727 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT**

La conseillère Karine Laramée donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1727 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments.

Le projet de règlement est déposé.

**2023-10-535**

**DÉPÔT DES LISTES DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTON

De prendre acte du dépôt du rapport contenant les listes des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service, dressé conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 18 août au 7 septembre 2023.

Adoptée

**2023-10-536**

**SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS - AOÛT 2023**

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTON  
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

De prendre acte du dépôt du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2023 montrant un total des activités de 6 369 031,57 \$.

Adoptée

**2023-10-537**  
**LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT**

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA  
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'accepter la liste des certificats de paiement préparée par le Service du génie en date du 12 septembre 2023 et révisée par le Service des finances le 14 septembre 2023, montrant un montant payable total de 725 184,25 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

**2023-10-538**  
**FONDS DE ROULEMENT - REMBOURSEMENT PAR ANTICIPATION**

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'autoriser le remboursement par anticipation au fonds de roulement d'une somme de 872 714 \$ en 2023, représentant le solde à payer des échéances d'emprunt des années 2024, 2025 et 2026.

Adoptée

**2023-10-539**  
**ACQUISITION ET TRAVAUX AU CENTRE DE MULTIRECYCLAGE -  
APPROPRIATION D'UNE PARTIE DU SURPLUS LIBRE ACCUMULÉ**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

De décréter l'acquisition par la Ville de Sainte-Thérèse d'un conteneur et l'installation de garde-corps au Centre de multirecyclage et autoriser à cette fin l'appropriation d'une somme de 70 069 \$ du surplus libre accumulé.

Adoptée

**2023-10-540**  
**MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2023-03-107 - ACQUISITION DE  
SOLUTION DE BUREAU MODERNE (TÉLÉTRAVAIL) LOGICIEL / MATÉRIEL**

ATTENDU la résolution 2023-03-107 autorisant l'appropriation de la somme de 300 000 \$ au surplus libre accumulé pour l'acquisition de solution de bureau moderne (télétravail) Logiciel / Matériel;

ATTENDU que l'acquisition de cette solution se fera via une entente d'achat regroupé gouvernemental au ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN);

ATTENDU qu'il s'agit d'une souscription mensuelle et non d'acquisition de licences perpétuelles;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

De modifier la résolution 2023-03-107 en supprimant la ligne « - pour l'acquisition de solution de bureau moderne (télétravail) Logiciel / Matériel, 300 000 \$; ».

D'affecter les projets 10908 et 11905 du budget triennal d'immobilisation vers le budget d'opérations, dans le poste 02-170-00-415.

Adoptée

**2023-10-541**  
**ÉMISSION D'OBLIGATIONS DATÉE DU 17 OCTOBRE 2023, AU MONTANT DE 10 202 000 \$**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Boisbriand souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 10 202 000 \$ qui sera réalisé le 17 octobre 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
RV-1320	61 300 \$
RV-1352	21 900 \$
RV-1360	130 500 \$
RV-1367	3 620 900 \$
RV-1374.1	45 100 \$
RV-1376.1	50 100 \$
RV-1386	34 300 \$
RV-1393	38 500 \$
RV-1394	22 100 \$
RV-1397	34 000 \$
RV-1399	32 200 \$
RV-1403.1	25 300 \$
RV-1416	74 100 \$
RV-1420	731 000 \$
RV-1520	5 400 \$
RV-1521	527 600 \$
RV-1540	226 600 \$
RV-1543	45 100 \$
RV-1608	113 300 \$
RV-1609	66 300 \$
RV-1624	148 100 \$
RV-1639	129 400 \$
RV-1640	26 900 \$
RV-1642	682 000 \$
RV-1711	310 000 \$
RV-1713	3 000 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunt numéros RV-1367, RV-1521, RV-1540, RV-1608, RV-1642, RV-1711 et RV-1713, la Ville de Boisbriand souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU QUE la Ville de Boisbriand avait le 10 octobre 2023, un emprunt au montant de 1 166 000 \$, sur un emprunt original de 6 139 000 \$, concernant le financement des règlements d'emprunt numéros RV-1608, RV-1609, RV-1624, RV-1639, RV-1640 et RV-1642;

ATTENDU QUE, en date du 10 octobre 2023, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui sera réalisée le 17 octobre 2023 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunt numéros RV-1608, RV-1609, RV-1624, RV-1639, RV-1640 et RV-1642;

ATTENDU QUE la Ville de Boisbriand avait le 16 octobre 2023, un emprunt au montant de 5 726 000 \$, sur un emprunt original de 13 400 000 \$, concernant le financement des règlements d'emprunt numéros RV-1320, RV-1352, RV-1360, RV-1367, RV-1374.1, RV-1376.1, RV-1386, RV-1393, RV-1394, RV-1397, RV-1399, RV-1403.1, RV-1416, RV-1420, RV-1520, RV-1521, RV-1540 et RV-1543;

ATTENDU QUE, en date du 16 octobre 2023, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui sera réalisée le 17 octobre 2023 inclus les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunt numéros RV-1320, RV-1352, RV-1360, RV-1367, RV-1374.1, RV-1376.1, RV-1386, RV-1393, RV-1394, RV-1397, RV-1399, RV-1403.1, RV-1416, RV-1420, RV-1520, RV-1521, RV-1540 et RV-1543;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

QUE les règlements d'emprunt indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 17 octobre 2023;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 17 avril et le 17 octobre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);

4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;

5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier par intérim à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA  
SUCCURSALE 10421  
206 BOUL LABELLE  
STE THERESE, QC  
J7E 2X7

8. Que les obligations soient signées par la mairesse et le trésorier par intérim. La Ville de Boisbriand, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 à 2033, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro RV-1367, RV-1521, RV-1540, RV-1608, RV-1642, RV-1711 et RV-1713 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 17 octobre 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2034 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro RV-1713 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de dix (10) ans (à compter du 17 octobre 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

QUE, compte tenu de l'emprunt par obligations du 17 octobre 2023, le terme originel des règlements d'emprunt numéros RV-1608, RV-1609, RV-1624, RV-1639, RV-1640 et RV-1642, soit prolongé de 7 jours.

QUE, compte tenu de l'emprunt par obligations du 17 octobre 2023, le terme originel des règlements d'emprunt numéros RV-1320, RV-1352, RV-1360, RV-1367, RV-1374.1, RV-1376.1, RV-1386, RV-1393, RV-1394, RV-1397, RV-1399, RV-1403.1, RV-1416, RV-1420, RV-1520, RV-1521, RV-1540 et RV-1543, soit prolongé de 1 jour.

Adoptée

**2023-10-542**  
**SOUSSIONS - ACQUISITION D'UN CAMION PORTEUR DE 10 ROUES -**  
**CONTRAT 2023-2075 - RÈGLEMENT RV-1676**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour l'acquisition d'un camion porteur de 10 roues, la Ville a reçu l'offre suivante :

NOMS ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT (taxes incluses)
Globocam (Montréal) inc. 155, avenue Reverchon Pointe-Claire (Québec) H9P 1K1	209 123,43 \$

ATTENDU la recommandation du Service de sécurité incendie du 27 septembre 2023;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

De prendre acte du dépôt d'une copie du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 14 septembre 2023.

D'accepter l'offre de Globocam (Montréal) inc. au montant de 209 123,43 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant la seule soumission conforme reçue pour l'acquisition d'un camion porteur de 10 roues – Contrat 2023-2075 - Règlement RV-1676.

Adoptée

**2023-10-543**  
**SOUSSIONS - ACQUISITION D'UN CAMION 10 ROUES AVEC**  
**ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT - CONTRAT 2023-2083**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour l'acquisition d'un camion 10 roues avec équipement de déneigement, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOMS ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Globocam (Montréal) inc. 155, avenue Reverchon Pointe-Claire (Québec) H9P 1K1	461 989,10 \$
Aebi Schmidt Canada inc. 1186, route 321 Nord Saint-André-Avellin (Québec) J0V 1W0	473 639,51 \$

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics du 29 septembre 2023;



En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHIT TOM  
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

De prendre acte du dépôt d'une copie du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 28 septembre 2023.

D'accepter l'offre de Globocam (Montréal) inc. au montant de 461 989,10 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue pour l'acquisition d'un camion 10 roues avec équipement de déneigement – Contrat 2023-2083.

Adoptée

**2023-10-544**  
**OFFRE DE SERVICES - EXTRACTION DE SOUCHES, PLANTATION D'ARBRES, FOURNITURE ET INSTALLATION DE TOURBE - CONTRAT 2023-2088**

ATTENDU la demande de prix de gré à gré pour le contrat d'extraction de souches, la plantation d'arbres, la fourniture et l'installation de tourbe;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics du 21 septembre 2023;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA  
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'accepter l'offre de Jardin Dion inc. au montant de 102 779,60 \$, toutes taxes incluses, pour le contrat d'extraction de souches, la plantation d'arbres, la fourniture et l'installation de tourbe - Contrat 2023-2088.

Adoptée

**2023-10-545**  
**CENTRE DE CRÉATION DE BOISBRIAND - PROCÉDURES DE GESTION DU PETIT THÉÂTRE DU NORD**

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver les procédures suivantes déposées par le Petit Théâtre du Nord relativement à la gestion du Centre de création de Boisbriand, conformément à la convention de gestion du 10 juin 2022 :

- Prêt et location de résidences
- Prêt et location d'équipements
- Entretien des petits équipements spécialisés
- Remplacement des petits équipements et du matériel périssable
- Acheminement des plaintes
- Guide de location

- Conditions d'affichage intérieur et extérieur
- Prêt de clef et puce.

Adoptée

**2023-10-546**  
**CENTRE D'EXCELLENCE SPORTS ROUSSEAU - LOCATION D'HEURES DE GLACE POUR LA SAISON 2023-2024**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver les projets de contrat de location de 190 heures de glace au Centre d'excellence Sports Rousseau pour la saison 2023-2024, soit du 5 septembre 2023 au 31 décembre 2023 et du 1er janvier 2024 au 20 mars 2024 pour un montant total de 49 407,03 \$, toutes taxes incluses.

D'autoriser le directeur général à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**2023-10-547**  
**LOCATION D'UN ESPACE À L'ARÉNA PAR ROGERS COMMUNICATIONS INC. - EXERCICE DE L'OPTION DE RENOUVELLEMENT DE 5 ANS**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'exercer la première option de renouvellement de la convention de location d'un espace à l'aréna par Rogers communications inc. pour des fins d'installation d'équipements de télécommunication, aux mêmes termes et conditions, pour la période du 19 novembre 2023 au 18 novembre 2028.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**2023-10-548**  
**LETTRE D'INTENTION - BAIL**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'approuver la lettre d'intention relative à la location d'un espace situé aux 970-972, boulevard de la Grande-Allée pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**2023-10-549**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2024**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

Approuver les conditions du contrat d'octroi de l'aide financière du ministre de la Culture et des Communications dans le cadre du programme « Aide aux initiatives de partenariat 2023-2024 » pour une entente de développement culturel.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**2023-10-550**

**CESSION À LA FIDUCIE AGRICOLE DE BOISBRIAND DU LOT 6 489 085 DU CADASTRE DU QUÉBEC (CHEMIN DE LA CÔTE SUD)**

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM  
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'approuver la cession par la Ville à la Fiducie agricole de Boisbriand du lot 6 489 085 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 238 984,8 mètres carrés, conformément aux dispositions de la Fiducie créée aux termes de l'acte reçu devant Me Christine Turgeon, notaire, sous le numéro 3494 de ses minutes.

Adoptée

**2023-10-551**

**AUTORISATION DU CONSEIL - LA GRANDE GUIGNOLÉE DES MÉDIAS POUR MOISSON LAURENTIDES**

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA  
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

Autoriser l'organisme Moisson Laurentides à tenir un point de collecte dans le cadre de l'événement « La Grande Guignolée des médias » le jeudi 7 décembre 2023 aux endroits suivants:

- face au 4141, boulevard de la Grande-Allée, de 6 heures à 18 heures;

- à l'intersection du chemin de la Grande-Côte et de la montée Sanche, de 6 heures à 21 heures.

Adoptée

**2023-10-552**

**AUTORISATION EN VERTU DU RÈGLEMENT RV-1355-2 SUR LA QUALITÉ DE VIE - VENTE ET CONSOMMATION DE BOISSONS ALCOOLISÉES - ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX À L'ARÉNA POUR LA SAISON 2023-2024**

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'autoriser différentes associations de sports de glace reconnues par la Ville à présenter une demande de permis auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux pour la consommation dans les gradins des patinoires 1 et 2 et la vente à proximité de la patinoire 1, de boissons alcoolisées dans le cadre des événements spéciaux qui seront tenus à l'aréna de Boisbriand lors de la saison 2023-2024 selon le calendrier suivant :

Organismes	Événements	Dates	Lieux
Association du hockey mineur de Boisbriand et Sainte-Thérèse	Journée des Centurions	7 octobre 2023	Aréna municipal
Association du hockey mineur de Boisbriand et Sainte-Thérèse	Tournoi provincial atome de Boisbriand	22 novembre au 3 décembre 2023	Aréna municipal
Association du hockey mineur de Boisbriand et Sainte-Thérèse	Showcase U11	26 au 30 décembre 2023	Aréna municipal
Association du hockey mineur de Boisbriand et Sainte-Thérèse	Séries éliminatoires	19 février au 3 mars 2024	Aréna municipal
Association du hockey mineur de Boisbriand et Sainte-Thérèse	Championnats régionaux	8 mars au 7 avril 2024	Aréna municipal
Association du hockey mineur de Boisbriand et Sainte-Thérèse	Parties Midget espoir	Tous les dimanches du 10 septembre 2023 au 7 avril 2024	Aréna municipal
Patinage des Milles-Îles	Revue sur glace	13 et 14 avril 2024	Aréna municipal
Association de ringuette de Saint-Eustache et Boisbriand	Journée portes ouvertes ringuette	28 octobre 2023	Aréna municipal

Association de ringuette de Saint-Eustache et Boisbriand	Tournoi de ringuette	1 au 7 avril 2024	Aréna municipal
--	----------------------	-------------------	-----------------

De permettre à ces occasions la consommation de boissons alcoolisées dans des contenants de plastique uniquement et de charger les responsables de l'organisme d'en contrôler l'utilisation.

Adoptée

### **2023-10-553**

#### **BIBLIOTHÈQUE DE BOISBRIAND - VENTE DE LIVRES USAGÉS EN 2024**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
 APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser la vente de livres usagés à la bibliothèque aux périodes suivantes et d'en verser les profits aux bénéficiaires sélectionnés, à savoir :

- du 8 au 17 mars 2024, au profit de la Maison des mots des Basses-Laurentides, groupe d'alphabétisation populaire, partageant une mission commune à la bibliothèque;
- une journée à être déterminée en juin 2024 dans le cadre de journée « La biblio s'éclate », au profit de la Maison Parenfant;
- du 6 au 15 septembre 2024, au profit des Services d'entraide Le Relais;
- du 22 novembre au 1er décembre 2024, au profit de la Maison des mots des Basses-Laurentides, groupe d'alphabétisation populaire, partageant une mission commune à la bibliothèque.

Adoptée

### **2023-10-554**

#### **AUTORISATION DU CONSEIL - FAUCHAGE DE L'HERBE HAUTE**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
 APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie, le Service des travaux publics à procéder au fauchage de l'herbe haute sur les terrains privés vacants ou construits inscrits à la liste du 6 septembre 2023.

Adoptée

### **2023-10-555**

#### **ENTENTE DE RÈGLEMENT HORS COUR - DOSSIER 700-17-016220-195**

ATTENDU QUE la Ville de Boisbriand a entrepris des procédures judiciaires contre la société Ingemax inc. dans le dossier 700-17-016220-195;

ATTENDU QUE la société Ingemax inc. s'est de son côté portée demanderesse reconventionnelle contre la Ville de Boisbriand;

ATTENDU QUE les parties se sont entendues sur les modalités d'une entente de règlement hors cour ayant pour effet de régler définitivement cette affaire;

ATTENDU que dans le cadre de cette entente, la Ville et Ingemax inc. se donnent mutuellement quittance en capital, intérêts et frais;

ATTENDU la recommandation de la directrice du Service juridique et greffe et greffière ainsi que des procureurs de la Ville, Prévost Fortin D'Aoust, SENCRL;

ATTENDU la situation exceptionnelle et urgente, le délai de soixante-douze heures prévu par la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) pour la transmission du dossier au conseil municipal ne peut être respecté;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir reçu toute information et documentation utiles à leur prise de décision et renoncent au délai de 72 heures prévu à la Loi;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

Que la Ville de Boisbriand accepte les modalités de l'entente hors cour intervenue entre les parties.

Que la mairesse Christine Beaudette, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice du Service juridique et greffe et greffière, Me Édyth Ariane Lavoie, soient autorisées à signer, pour et au nom de la Ville de Boisbriand tout document donnant effet à cette entente.

Que l'étude Prévost Fortin D'Aoust s.e.n.c.r.l. soit autorisée à effectuer toutes les démarches nécessaires afin d'informer la Cour supérieure de l'entente.

Adoptée

**2023-10-556**  
**STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION - AOÛT 2023**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'accuser réception des statistiques des permis de construction émis au cours du mois d'août 2023 montrant un total mensuel de 1 559 186 \$ et un cumulatif annuel de 80 893 694 \$.

Adoptée

**2023-10-557**  
**APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - BÂTIMENT UNIFAMILIAL JUMELÉ SITUÉ AU 7173, RUE MARIE-DESJARDINS - ZONE R-3 483**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 30 août 2023 portant le numéro R-23-CU-4821, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction d'un bâtiment unifamilial jumelé à être érigé au 7173, rue Marie-Desjardins dans la zone R-3 483 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- plan d'architecture préparé par DKA architectes, daté du 21 juillet 2023;
- plan d'implantation préparé par Métrica Arpenteurs-géomètres, daté du 16 août 2023;
- plan d'aménagement paysager préparé par Atelier Espace B architecture de paysage, daté du 17 août 2023.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 6 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement paysager.

Adoptée

**2023-10-558**

**APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - BÂTIMENT UNIFAMILIAL JUMELÉ SITUÉ AU 7177, RUE MARIE-DESJARDINS - ZONE R-3 483**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 30 août 2023 portant le numéro R-23-CU-4822, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction d'un bâtiment unifamilial jumelé à être érigé au 7177, rue Marie-Desjardins dans la zone R-3 483 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- plan d'architecture préparé par DKA architectes, daté du 21 juillet 2023;
- plan d'implantation préparé par Métrica Arpenteurs-géomètres, daté du 16 août 2023;
- plan d'aménagement paysager préparé par Atelier Espace B architecture de paysage, daté du 17 août 2023.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 6 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement paysager.

Adoptée

**2023-10-559**

**APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - BÂTIMENT UNIFAMILIAL JUMELÉ SITUÉ AU 7182, RUE MARIE-DESJARDINS - ZONE R-3 483**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 30 août 2023 portant le numéro R-23-CU-4820 le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction d'un bâtiment unifamilial jumelé à être érigé au 7182, rue Marie-Desjardins dans la zone R-3 483 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- plan d'architecture préparé par DKA architectes, daté du 21 juillet 2023;
- plan d'implantation préparé par Métrica Arpenteurs-géomètres, daté du 16 août 2023;
- plan d'aménagement paysager préparé par Atelier Espace B architecture de paysage, daté du 17 août 2023.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 6 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement paysager.

Adoptée

**2023-10-560**

**APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - BÂTIMENT UNIFAMILIAL JUMELÉ SITUÉ AU 7183, RUE MARIE-DESJARDINS - ZONE R-3 483**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 30 août 2023 portant le numéro R-23-CU-4818, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction d'un bâtiment unifamilial jumelé à être érigé au 7183, rue Marie-Desjardins dans la zone R-3 483 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- plan d'architecture préparé par DKA architectes, daté du 21 juillet 2023;
- plan d'implantation préparé par Métrica Arpenteurs-géomètres, daté du 16 août 2023;
- plan d'aménagement paysager préparé par Atelier Espace B architecture de paysage, daté du 17 août 2023.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 6 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement paysager.

Adoptée

**2023-10-561**

**APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - BÂTIMENT UNIFAMILIAL JUMELÉ SITUÉ AU 7186, RUE MARIE-DESJARDINS - ZONE R-3 483**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA



D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 30 août 2023 portant le numéro R-23-CU-4823, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction d'un bâtiment unifamilial jumelé à être érigé au 7186, rue Marie-Desjardins dans la zone R-3 483 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- plan d'architecture préparé par DKA architectes, daté du 21 juillet 2023;
- plan d'implantation préparé par Métrica Arpenteurs-géomètres, daté du 16 août 2023;
- plan d'aménagement paysager préparé par Atelier Espace B architecture de paysage, daté du 17 août 2023.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 6 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement paysager.

Adoptée

**2023-10-562**

**APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - BÂTIMENT UNIFAMILIAL JUMELÉ SITUÉ AU 7187, RUE MARIE-DESJARDINS - ZONE R-3 483**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 30 août 2023 portant le numéro R-23-CU-4819, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction d'un bâtiment unifamilial jumelé à être érigé au 7187, rue Marie-Desjardins dans la zone R-3 483 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- plan d'architecture préparé par DKA architectes, daté du 21 juillet 2023;
- plan d'implantation préparé par Métrica Arpenteurs-géomètres, daté du 16 août 2023;
- plan d'aménagement paysager préparé par Atelier Espace B architecture de paysage, daté du 17 août 2023.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 6 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement paysager.

Adoptée

**2023-10-563**

**APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET DE RÉNOVATION D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL SITUÉ AUX 3090 À 3100, CHEMIN DE LA RIVIÈRE-CACHÉE - ZONE C-2 430**

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA  
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 30 août 2023 portant le numéro R-23-CU-4810, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de rénovation d'un bâtiment commercial situé aux 3090 à 3100, chemin de la Rivière-Cachée dans la zone C-2 430 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée au document de présentation préparé par MakerHub inc., daté du 10 août 2023.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 8 400 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement paysager.

Adoptée

**2023-10-564**

**APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET DE RÉNOVATION D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL - 423, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE - ZONE C-4 240**

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 30 août 2023 portant le numéro R-23-CU-4824, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de rénovation du bâtiment commercial situé au 423, chemin de la Grande-Côte dans la zone C-4 240 du Règlement RV-1441 sur le zonage.

Adoptée

**2023-10-565**

**APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET D'ENSEIGNES - MICROTEL - 3000, RUE D'ANNEMASSE - ZONE C-3 406**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 30 août 2023 portant le numéro R-23-CU-4825, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet d'enseignes de l'hôtel Microtel situé au 3000, rue d'Annemasse dans la zone C-3 406 du Règlement RV-1441 sur le zonage.

Adoptée

**2023-10-566**

**APPROBATION DE LA MODIFICATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - BÂTIMENT MULTIFAMILIAL - 3980 À 3990, AVENUE MOISHE - ZONE R-3 513-1**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 30 août 2023 portant le numéro R-23-CU-4811, le plan d'implantation et d'intégration architecturale révisé du projet de construction d'un bâtiment multifamilial à être érigé aux 3980 à 3990, avenue Moïshe dans la zone R-3 513-1 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- plan d'architecture préparé par Marc Rasmussen, daté du 14 août 2023;
- plan d'implantation préparé par Francis Guindon, daté du 4 novembre 2022;
- plan d'aménagement paysager préparé par Jacques Parent, daté du 23 août 2023.

Adoptée

**2023-10-567**

**APPROBATION DE LA MODIFICATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - BÂTIMENT MULTIFAMILIAL - 4000 À 4010, AVENUE MOISHE - ZONE R-3 513-1**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 30 août 2023 portant le numéro R-23-CU-4812, le plan d'implantation et d'intégration architecturale révisé du projet de construction d'un bâtiment multifamilial à être érigé aux 4000 à 4010, avenue Moïshe dans la zone R-3 513-1 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- plan d'architecture préparé par Marc Rasmussen, daté du 14 août 2023;
- plan d'implantation préparé par Francis Guindon, daté du 4 novembre 2022;
- plan d'aménagement paysager préparé par Jacques Parent, daté du 23 août 2023.

Adoptée

**2023-10-568**

**APPROBATION DE LA MODIFICATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - BÂTIMENT MULTIFAMILIAL - 4051 À 4061, AVENUE MOISHE - ZONE R-3 513-1**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 30 août 2023 portant le numéro R-23-CU-4813, le plan d'implantation et d'intégration architecturale révisé du projet de construction d'un bâtiment multifamilial à être érigé aux 4051 à 4061, avenue Moïshe dans la zone R-3 513-1 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- plan d'architecture préparé par Marc Rasmussen, daté du 14 août 2023;
- plan d'implantation préparé par Francis Guindon, daté du 4 novembre 2022;
- plan d'aménagement paysager préparé par Jacques Parent, daté du 31 août 2023.

Adoptée

**2023-10-569**

**APPROBATION DE LA MODIFICATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - BÂTIMENT MULTIFAMILIAL - 4060 À 4070, AVENUE MOÏSHE - ZONE R-3 513-1**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 30 août 2023 portant le numéro R-23-CU-4814, le plan d'implantation et d'intégration architecturale révisé du projet de construction d'un bâtiment multifamilial à être érigé aux 4060 à 4070, avenue Moïshe dans la zone R-3 513-1 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- plan d'architecture préparé par Marc Rasmussen, daté du 7 août 2023;
- plan d'implantation préparé par Francis Guindon, daté du 4 novembre 2022;
- plan d'aménagement paysager préparé par Jacques Parent, daté du 31 août 2023.

Adoptée

**2023-10-570**

**APPROBATION DE LA MODIFICATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - BÂTIMENT MULTIFAMILIAL - 4080 À 4090, AVENUE MOÏSHE - ZONE R-3 513-1**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 30 août 2023 portant le numéro R-23-CU-4815, le plan d'implantation et d'intégration architecturale révisé du projet de construction d'un bâtiment multifamilial à être érigé aux 4080 à 4090, avenue Moïshe dans la zone R-3 513-1 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- plan d'architecture préparé par Marc Rasmussen, daté du 7 août 2023;
- plan d'implantation préparé par Francis Guindon, daté du 4 novembre 2022;

- plan d'aménagement paysager préparé par Jacques Parent, daté du 31 août 2023.

Adoptée

**2023-10-571**

**APPROBATION DE LA MODIFICATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - BÂTIMENT MULTIFAMILIAL - 4100 À 4110, AVENUE MOISHE - ZONE R-3 513-1**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 30 août 2023 portant le numéro R-23-CU-4816, le plan d'implantation et d'intégration architecturale révisé du projet de construction d'un bâtiment multifamilial à être érigé aux 4100 à 4110, avenue Moïche dans la zone R-3 513-1 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- plan d'architecture préparé par Marc Rasmussen, daté du 7 août 2023;
- plan d'implantation préparé par Francis Guindon, daté du 4 novembre 2022;
- plan d'aménagement paysager préparé par Jacques Parent, daté du 31 août 2023.

Adoptée

**2023-10-572**

**APPROBATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER - PROJET SOUS LES PAVÉS**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTON

D'approuver le plan d'aménagement paysager du projet « Sous les pavés » afin de réaménager le site pilote du sentier derrière le Centre communautaire et la bibliothèque menant au parc Derek-Aucoin.

Adoptée

**2023-10-573**

**RAPPORT D'EMBAUCHES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2023**

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTON  
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'accuser réception du dépôt par le directeur général du rapport des engagements temporaires de personnel salarié dressé conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 1er au 30 septembre 2023.

Adoptée

**2023-10-574**  
**NOMINATIONS AU SERVICE DES FINANCES**

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA  
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

De nommer monsieur Jean-Charles Ferland au poste cadre à temps complet de directeur et trésorier au Service des finances selon les modalités soumises, à compter du départ à la retraite de la titulaire actuelle du poste.

De nommer madame Manon Landry au poste cadre à temps complet de gestionnaire, comptabilité au Service des finances, selon les modalités soumises.

De nommer madame Isabelle Roussel au poste cadre à temps complet de gestionnaire, revenus au Service des finances, selon les modalités soumises.

De procéder à la mise à jour de l'organigramme du Service des finances.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**2023-10-575**  
**COMITÉ DE SÉLECTION - EMBAUCHE À LA DIRECTION DU SERVICE DES LOISIRS - DÉSIGNATION DES MEMBRES**

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

De désigner la mairesse Christine Beaudette et les conseillers Daniel Kaeser et Jonathan Thibault, membres du comité de sélection pour le choix d'un candidat à la direction du Service des loisirs.

Adoptée

**2023-10-576**  
**COMITÉ SUR LA REDDITION DE COMPTES - DÉPÔT DU COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 29 AOÛT 2023**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

De prendre acte du dépôt du compte-rendu de la rencontre du comité sur la reddition de comptes du 29 août 2023 conformément au Règlement RV-1650 sur la gestion contractuelle.

Adoptée

**2023-10-577**

**PARCS CANINS - RECOMMANDATION DU COMITÉ DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

De procéder à l'ouverture d'un nouveau parc canin sur le terrain situé derrière le 480, rue de Chavigny (Centre d'Interprétation de la Nature) le 4 novembre 2023.

De procéder à la fermeture du parc canin Alexis-Carrel, au plus tard le 4 novembre 2023.

Adoptée

**2023-10-578**

**ACCREDITATION D'ORGANISMES**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

De confirmer l'accréditation des organismes suivants, niveau régional, conformément à la politique de reconnaissance et de soutien des organismes du 1er janvier 2021, à savoir :

- Club d'escrime Les Seigneurs de la Rive-Nord;
- Fédération québécoise de pickleball.

Adoptée

**2023-10-579**

**ADHÉSION 2023-2024 - TÉLÉVISION DES BASSES-LAURENTIDES**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

De renouveler l'adhésion de la Ville à titre de membre institutionnel à l'organisme Télévision des Basses-Laurentides au montant de 150 \$ sans taxe applicable pour la période 2023-2024.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 494.

Adoptée

**2023-10-580**

**DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE L'AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN (ARTM) DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022**

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM  
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

De prendre acte du dépôt des états financiers consolidés de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022.

Adoptée

**2023-10-581  
DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE LA COMMUNAUTÉ  
MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE  
31 DÉCEMBRE 2022**

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA  
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

De prendre acte du dépôt du rapport financier de la Communauté métropolitaine de Montréal pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022.

Adoptée

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

La présidente de la séance invite l'assistance à poser toute question relative aux sujets discutés au cours de la séance.

**COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS**

La mairesse et les conseillers par la suite prennent la parole à tour de rôle.

**2023-10-582  
LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

De lever la séance à 20 h 15.

Adoptée